

# UFOLEP



**POURSUITE AUTO  
SUR TERRE**

**POURSUITE KART CROSS  
SUR TERRE**

**2 CV TOP CROSS**

**TROPHÉE UFOLEP CENTRE**



**RÈGLEMENT  
PARTICULIER**



**SAISON 2008/2009**

Edition JANVIER 2009

# L'UFOLEP ET L'USEP

L'UNION FRANCAISE des ORGANISATIONS LAIQUES D'ÉDUCATION PHYSIQUES (U.F.O.L.E.P)

Et sa section scolaire

L'UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE (U.S.E.P)

Fédèrent les associations affiliées à la

LIGUE FRANCAISE de l'ENSEIGNEMENT et de l'EDUCATION PERMANENTE.

L'UFOLEP/USEP contribue à l'harmonieux épanouissement de la personne humaine.

A L'UFOLEP/USEP nous voulons à tous les niveaux un sport EDUCATIF.

L'UFOLEP/USEP veut donner à chacun, sans discrimination aucune

La possibilité de pratiquer librement les activités physiques et sportives de son choix.

La conception de L'UFOLEP/USEP va de la saine détente dans le cadre des loisirs,

A la compétition, si elle est formatrice, amicale et désintéressée.

L'UFOLEP/USEP loin de concurrencer les autres fédérations,

Prospecte dans les milieux inexplorés par ses dernières et favorise leur recrutement.

L'UFOLEP/USEP contribue à la défense et à l'extension des institutions éducatives et sociales laïques.



# UFOLEP

**PARTICIPER  
AU CHALLENGE UFOLEP CENTRE  
D'AUTO POURSUITE SUR TERRE  
C'EST S'ENGAGER A :**

**RESPECTER LES REGLEMENTS UFOLEP**

**AVOIR UN ESPRIT SPORTIF**

**CONNAITRE ET RESPECTER LES DRAPEAUX**

**RESPECTER LES REGLES INTERNES A LA  
MANIFESTATION**

**(DELAI ENGAGEMENT.CONTROLE  
TECHNIQUE.REGLEMENT PARTICULIER DU  
CHALLENGE UFOLEP CENTRE .COMPORTEMENT  
SUR ET EN DEHORS DE LA  
PISTE.HORAIRES.PROCEDURES DE RECLAMATION  
ETC ...)**

**DANS TOUS LES CAS AVOIR UN COMPORTEMENT  
D'ADULTE RESPONSABLE**



**UFOLEP**

# **CODE DU SPORTIF**

**ÊTRE SPORTIF C'EST S'ENGAGER A**

**CONNAITRE LES REGLES DU JEU**

**RESPECTER LES DÉCISIONS DE L'ARBITRE ET DES JUGES**

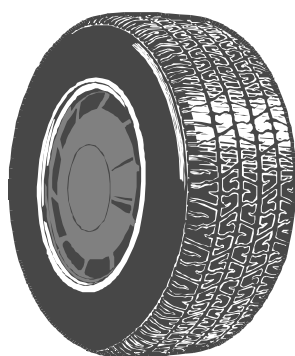
**RESPECTER LES ADVERSAIRES, PARTENAIRES ET OFFICIELS**

**REFUSER TOUTE FORME DE VIOLENCE ET DE TRICHERIE**

**ÊTRE MAÎTRE DE SOI EN TOUTES CIRCONSTANCES**

**ÊTRE LOYAL DANS LE SPORT ET LA VIE**

**ÊTRE EXEMPLAIRE, GÉNÉREUX ET TOLÉRANT**



**UFOLEP**

# REGLEMENT PARTICULIER DU TROPHEE

## DÉROULEMENT TYPE D'UNE ÉPREUVE DU CHALLENGE

Il se déroulera sur 11 épreuves durant la saison 2008 /2009  
Il y aura une épreuve subsidiaire la plus défavorable du pilote  
(les points de participation ne seront pas décomptés)

### 8 catégories (ou cylindrées)

de 0 à 1200cm<sup>3</sup> -1201 à 1400cm<sup>3</sup> - 1401 à 1700cm<sup>3</sup> - 1701 à 2000cm<sup>3</sup>  
Monoplaces- Kart-Cross 602 – Kart Cross OPEN - 2CV Top Cross

A l'issue de chaque épreuve, chaque pilote se verra attribuer en plus des  
points gagnés 30 points de participation  
(sous réserve de modification de la procédure de pointage)

PAR CATÉGORIE OU CYCLINDRÉE SUIVANT LE NOMBRE D'ENGAGÉS CONSTITUTION  
PAR CHRONOMÉTRAGE DE X GROUPES (A.B.C...)  
(15 VOITURES PAR GROUPE DANS LA MESURE DU POSSIBLE LES GROUPES  
COMPORTERONT UN NOMBRE ÉQUIVALENT DE VEHICULES)

POUR LA 1<sup>ère</sup> MANCHE LES POSITIONS SUR LA GRILLE DE DÉPART  
SERONT DÉTERMINEES PAR LE CHRONOMÉTRAGE LORS DE LA MANIFESTATION .

POUR LA 2<sup>ème</sup> MANCHE L'ORDRE SERA EN FONCTION DES POINTS ATTRIBUÉS LORS  
DE LA PREMIERE MANCHE  
LES POINTS DANS CHACUNE DES MANCHES SERONT ATTRIBUÉS SUIVANT LE  
TABLEAU PRÉSENTÉ PLUS LOIN.

LA FINALE « A » REGROUPERA LES PILOTES AYANT LE PLUS DE POINTS A L'ISSUE  
DES 2 MANCHES (15 véhicules maxi Auto poursuite)(18 à 25 véhicules maxi Kart-  
Cross en fonction des cylindrées participantes)

LES POSITIONS SUR LA GRILLE DE DÉPART SERONT DÉFINIES SUIVANT LE NOMBRE  
DE POINTS ACQUIS.

LA FINALE « B » REGROUPERA LES PILOTES CLASSÉS DE 16<sup>ème</sup> A LA 30<sup>ème</sup> PLACE A  
L'ISSUE DES 2 MANCHES (15 véhicules maxi Auto poursuite)(18 à 25 véhicules  
maxi Kart-Cross en fonction des cylindrées participantes)

LES POSITIONS SUR LA GRILLE DE DÉPART SERONT DÉFINIES SUIVANT LE NOMBRE  
DE POINTS ACQUIS.

LA FINALE « C » REGROUPERA LES PILOTES CLASSÉS DE 31<sup>ème</sup> A LA 45<sup>ème</sup> PLACE A  
L'ISSUE DES 2 MANCHES (15 véhicules maxi)  
LES POSITIONS SUR LA GRILLE DE DÉPART SERONT DEFINIES SUIVANT LE NOMBRE  
DE POINTS ACQUIS.  
(Sous réserve de modification de la procédure de pointage)

*Sur les finales uniquement , la première ligne de toutes grilles de départ ,le  
premier choisira sa place, puis le deuxième . Les autres pilotes seront placés  
sur les grilles en fonction de leur nombre de points.*  
**LE NOMBRE DES FINALES SERA EN FONCTION DU NOMBRE D'ENGAGES**

**DANS LA MESURE DU POSSIBLE LES FINALES COMPORTERONT LE MÊME NOMBRE DE VÉHICULES.**

**Dans chaque catégorie 2 manches et 1 finale seront disputées.  
Le vainqueur de l'épreuve sera celui ayant marqué le plus de points (sous réserve de modification de la procédure de pointage) sur l'ensemble des 2 manches et de la finale A**

**Si 15 voitures au départ les points seront attribués de la façon suivante pour chaque manche (sous réserve de modification de la procédure de pointage)**

**POUR LE CLASSEMENT DU CHALLENGE  
TOUS LES RÉSULTATS DES MANIFESTATIONS SERONT PRIS  
EN COMPTE SAUF POUR LA MANIFESTATION SUBSIDIAIRE LA PLUS DÉFAVORABLE DU PILOTE**

**Dans chaque catégorie 2 manches et 1 finale seront disputées.**

**Si 15 voitures au départ les points seront attribués de la façon suivante pour chaque manche (sous réserve de modification de la procédure de pointage)**

PLACE	POINTS		PLACE	POINTS		PLACE	POINTS
<b>1</b>	20		<b>6</b>	11		<b>11</b>	6
<b>2</b>	17		<b>7</b>	10		<b>12</b>	5
<b>3</b>	15		<b>8</b>	9		<b>13</b>	4
<b>4</b>	13		<b>9</b>	8		<b>14</b>	3
<b>5</b>	12		<b>10</b>	7		<b>15</b>	2

**Si le nombre de voitures par manche est inférieur à 15  
L'attribution des points se fera en tenant compte du nombre réel de voitures au départ (Voir tableau page suivante).**

**Les points comptant pour le challenge seront les mêmes que ceux gagnés dans les différentes manches (2 plus la finale)**

**Et d'un bonus suivant les finales disputées**

**(Finale A=25 pts – Finale B=5 pts – Finale C=0 pt – Finale D=0 pt)**

**(sous réserve de modification de la procédure de pointage, un annexe au présent règlement sera diffusé s'il y a une modification des points de bonus)**

**POUR LE CLASSEMENT DU CHALLENGE EN CAS DE TIRAGE AU SORT  
TOUS LES RESULTATS DES MANIFESTATIONS SERONT PRIS  
EN COMPTE SAUF POUR LA MANIFESTATION SUBSIDIAIRE LA PLUS DÉFAVORABLE DU PILOTE**

**TOUS LES PILOTES DOIVENT AVOIR EN LEUR POSSESSION UN TRANSPONDEUR**

**NOMBRE DE VEHICULES AU DEPART TOURISME**

CLAS	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5
1	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
2	17	17	17	17	17	17	17	17	16	16	15
3	15	15	15	15	15	15	14	14	12	12	10
4	13	13	13	12	12	12	11	11	6	8	6
5	12	11	11	10	9	9	8	8	6	4	2
6	11	10	9	8	7	7	6	5	4	2	
7	10	9	8	7	6	5	4	3	2		
8	9	8	7	6	5	4	3	2			
9	8	7	6	5	4	3	2				
10	7	6	5	4	3	2					
11	6	5	4	3	2						
12	5	4	3	2							
13	4	3	2								
14	3	2									
15	2										

**NOMBRE DE POINTS**

**NOMBRE DE VEHICULES AU DEPART KART CROSS**

CLASS	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	
1	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
2	27	27	27	27	27	27	27	27	26	26	25	25	25	25	24	24	24	24	23	23	23	23
3	25	25	25	25	25	25	24	24	22	22	20	20	20	20	19	18	18	18	17	17	16	16
4	23	23	23	22	22	22	21	21	19	18	16	16	15	15	14	13	13	13	11	11	9	9
5	22	21	21	20	19	19	18	18	16	14	12	12	11	11	10	9	9	8	6	5	2	2
6	21	20	19	18	17	17	16	15	14	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2		
7	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2			
8	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2				
9	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2					
10	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2						
11	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2							
12	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2								
13	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2									
14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2										
15	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2											
16	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2												
17	10	9	8	7	6	5	4	3	2													
18	9	8	7	6	5	4	3	2														
19	8	7	6	5	4	3	2															
20	7	6	5	4	3	2																
21	6	5	4	3	2																	
22	5	4	3	2																		
23	4	3	2																			
24	3	2																				
25	2																					

**NOMBRE DE POINTS**

**Les points comptant pour le challenge seront les mêmes que ceux gagnés dans les différentes manches (2 plus la finale)**

**Si le nombre de véhicules par manche est inférieur à 15 pour le tourisme, 18 pour les kart cross open et 500, 25 pour les kart cross 602 et 652**

# **ESSAIS LIBRES - CHRONOMÉTRAGE**

**TOUS LES PILOTES ET OFFICIELS DEVRONT ÊTRE PRÉSENTS AU BRIEFING A 8H00**

(Chaque pilote validera une feuille de présence et pourra être soumis à un contrôle d'imprégnation éthylique)

**EN PRÉ-GRILLE DANS LEURS VÉHICULES PAR CATÉGORIE A 8H15 LE DIMANCHE MATIN**

**TOUS LES VÉHICULES SERONT CONTROLÉS LE SAMEDI OU LORS DU PRÉ-CONTRÔLE (voir chapitre CONTRÔLES TECHNIQUES)**

(les véhicules pourront être présentés au contrôle technique par un tiers en tenue (combinaison, casque, gants etc...) détenteur d'une licence R3 sans les pilotes. Le tiers devra avoir en sa possession sa licence (R3) , son permis de conduire ainsi que le passeport technique du véhicule , le pilote devra présenter son permis de conduire et sa licence au contrôle administratif le dimanche matin)

**LES ESSAIS LIBRES ET(OU)LES CHRONOMETRAGES S'EFFECTUERONT DES 8H00 LE DIMANCHE MATIN**

**LES ESSAIS LIBRES SE FERONT SUR UN TOUR  
LES CHRONOMÉTRAGES SUR DEUX TOURS  
(sous appréciation de la direction de course)**

**LES VÉHICULES PARTIRONT PAR GROUPE DE CINQ ESPACÉS DE 5 SECONDES SUIVANT LA CONFIGURATION DES PISTES ET PENDANT DEUX TOURS DANS L ORDRE SUIVANT :**

**T1/2CV Top cross/T2/Kart cross 602/T3/MONOPLACE/T4/Kart cross OPEN**

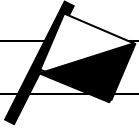
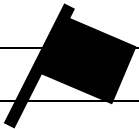
**LES CATEGORIES T1 RESTERONT EN PRÉ-GRILLE POUR LE DÉPART DE LA MANCHE**

**AUCUN TOUR DE FORMATION EN DÉBUT DE MANCHE NE SERA EFFECTUE (sous appréciation de la direction de course)**

**BRIEFING DES PILOTES LE DIMANCHE MATIN A 8H00**

**TOUT PILOTE ABSENT AU BRIEFING SERA SANCTIONNÉ (sous appréciation de la direction de course)**

## BAREME DES POINTS DE PENALITES (Points négatifs)

<b>A</b>	avertissement noté sur le passeport technique passeport remis à la direction de course	
<b>B</b>	avertissement noté sur le passeport technique et départ fond de grille passeport remis à la direction de course	
<b>A</b>	Avertissements, pas de points de pénalités, mais noté par la direction de course.	
<b>B</b>	Non présence en tenue pendant les contrôles techniques Freinage intempestif sans raison apparente Non respect volontaire de sa trajectoire au départ	
<b>B et déclassement de 3 places</b>	Non respect des drapeaux Absence au briefing (sous appréciation du directeur de course)	
<b>B Si récidive fond de grille</b>	Dégagement de fumée importante du véhicule Feux stop ou feu Permanent hors service en grille	
<b>Exclusion et commission de discipline</b>	Mauvais comportement en grille de départ Mauvais comportement lors du week-end de la manifestation	
<b>Drapeaux noir</b>	Toutes fautes anti-sportives En cas de récidive ---- sanctions avec points de pénalités selon tableau ci-dessous	
<b>Déclassement de 1 place</b>	Faux départ	
<b>-10</b>	Absence de documents officiel (permis, licence, passeport)	
<b>Drapeaux noir -21</b>	Mauvais comportement ou manœuvres intempestives Refus volontaire d'être dépassé Poussette volontaire ou passage en force Toutes fautes anti-sportives Exclusion de la journée et 0 pt de participation Déclassement Commission de discipline (sous appréciation du directeur de course)	

**Nota : ces pénalités ne se substituent pas au règlement disciplinaire.**

Des pénalités peuvent être attribuées ou toute autre sanction une fois la(les) manche(s) suite aux investigations de la direction de course

**Tout véhicule ayant fait l'objet de demande de modification(s) inscrite(s) sur le passeport par le responsable technique, sera refusé en accord avec la direction de course si celle(s)-ci n'est pas(ne sont pas) effectuée(s) à la course suivante**

# UFOLEP

## **EXTRAIT DU RÈGLEMENT SPORTIF POURSUITE SUR TERRE et KART-CROSS**

### **ARTICLE 18 : CONTRÔLES, RÉCLAMATIONS**

*Outre les vérifications techniques fixées par l'organisation, des contrôles pourront être effectués après la course sur les véhicules. Le choix du ou des véhicules contrôlés est fait par le directeur de course suivant les modalités de l'annexe 2 .*

- Le démontage est effectué par le pilote ou son mécanicien.*
- Le responsable technique de la commission nationale a l'habilitation pour toute intervention sur les véhicules.*
- Les personnes habilitées à effectuer des contrôles moteurs seront accréditées par la commission nationale.*
- Un véhicule peut être contrôlé suite à une réclamation écrite déposée, avec une caution dont le montant est fixé annuellement, dans les 30 minutes qui suivent le début d'affichage des résultats, par un pilote ayant régulièrement participé à l'épreuve (aucune réclamation ne peut être déposée par un groupe de pilotes) ; cette réclamation doit mentionner les points particuliers à contrôler.*
- Une réclamation, pour fait de course, pourra être déposée auprès du Directeur de course dans les 15 minutes après la fin de la manche concernée.*

*En cas d'infraction à la loi sur le sport ou aux présents règlements, il sera fait appel au jury. En cas de litige, le jury se réserve le droit de faire contrôler le véhicule en question dans un atelier de son choix, en présence d'un commissaire technique et du directeur de course. Dans le cas où aucune anomalie ne pourrait être décelée sur le véhicule concerné, le pilote ayant posé réclamation supportera seul les frais de démontage, remontage et transport, le montant de la caution servant à régler tout ou partie des frais, les éventuels frais supplémentaires lui seront facturés.*

*Dans le cas où le contrôle se révélerait positif, le propriétaire du véhicule faisant l'objet de la réclamation supportera seul tous les frais (transport, démontage du véhicule, déplacement des officiels) ; son véhicule lui étant restitué, non remonté, contre paiement intégral des frais ; dans ce cas, la caution sera restituée au plaignant.*

*Tout pilote qui refuserait de se soumettre au contrôle technique se verrait immédiatement exclu de toute les épreuves officielles UFOLEP (courses ou démonstrations).*

*Tout pilote disqualifié pour non-conformité concernera nt son moteur perdra tous les points acquis dans tous les trophées auxquels il participe.*

*Le montant d'une réclamation pour fait de course est fixé chaque année par la commission nationale sports mécaniques auto et publié dans les règlements sportifs et techniques nationaux.*

*Toute décision prise par le jury est souveraine et ne préjuge pas des éventuelles sanctions prononcées par les commissions de discipline.*

### **ARTICLE 23 : COMPORTEMENT DU PILOTE**

*Le même véhicule doit être utilisé pendant la durée de l'épreuve.*

*Dans une épreuve, un pilote ne peut engager qu'un seul véhicule.*

*Il ne peut y avoir qu'un seul pilote par véhicule et par course dans la même catégorie.*

*Tout pilote ayant volontairement ou accidentellement quitté la piste, doit la reprendre à l'endroit le plus proche de sa sortie après s'être assuré du libre accès de celle-ci et de l'accord d'un commissaire faute de quoi il encourt une disqualification.*

*Les pilotes sont priés de rouler au pas, casqués et harnachés, hors du circuit et dans le parc coureurs.*

*Lorsqu'un véhicule est immobilisé, les commissaires, sous la protection des drapeaux, doivent intervenir jusqu'à ce que le pilote soit dégagé ou ait été dégagé. Le pilote dont le véhicule est immobilisé définitivement doit le quitter immédiatement (sous la protection des commissaires), regagner la zone de sécurité et ne pas rester au bord de la piste.*

*Tout véhicule ayant effectué un tonneau ne doit pas terminer la manche et le pilote doit présenter son véhicule au commissaire technique pour pouvoir repartir dans la manche suivante.*

*Les pilotes doivent se présenter en essais comme en course en tenue réglementaire.*

*Le directeur de course ou la commission de sécurité se réserve le droit de procéder à un contrôle alcootest à tout moment. En cas de contrôle positif, la personne serait exclue de l'enceinte de la course.*

*Du fait de son engagement, tout concurrent adhère, sans restriction, aux divers règlements, déclare en accepter toutes les conditions et se soumet à toutes les décisions rendues par le directeur de course.*

*En toutes circonstances, les décisions des commissaires et de la direction de course sont souveraines.*

### **ARTICLE 24 : SANCTIONS À L'ÉGARD DES PILOTES**

*Tout concurrent dont l'attitude, soit au cours de l'épreuve, soit lors de la remise des récompenses, serait incorrecte par des propos, des actes ou des tricheries, serait*

*déclassé de l'épreuve et passible de sanctions (amende, exclusion, déclassé ou traduction devant les commissions de discipline départementale, régionale ou nationale).*

*De même la participation à des épreuves dites sauvages sera sanctionnée.*

## **ANNEXE 2**

### **Modalités du tirage au sort pour les contrôles techniques de moteurs 602**

*Le responsable de la table de pointage prépare le matin, avant le briefing, 25 tickets numérotés de 1 à 25, qu'il met dans 25 enveloppes identiques et qu'il cache. Le représentant des pilotes tire au sort devant témoins un certain nombre de ces enveloppes (en moyenne 5) qu'il remet au directeur de course. Juste avant le départ de la finale 602 le directeur de course, s'il a décidé de faire effectuer des contrôles moteur, choisit parmi les enveloppes mises à sa disposition le nombre d'enveloppes correspondant au nombre de karts qui seront contrôlés. A l'arrivée, les karts sont mis en parc fermé, puis les enveloppes sont ouvertes : les numéros contenus correspondent aux places obtenues en troisième manche ou finale.*

## **ANNEXE 3**

### **Modalités de contrôle de l'alcoolémie.**

*Au cours d'une épreuve automobile ou de karting, et à la demande des autorités sportives, tout licencié peut éventuellement faire l'objet, sur place, d'un examen médical motivé par son comportement, son état de santé, ou de fait d'éléments d'information portés à la connaissance des autorités sportives. Au terme de cet examen, qui le cas échéant peut s'accompagner d'un contrôle de l'imprégnation éthylique, les autorités sportives prendront les décisions qui s'imposent, après avis du médecin examinateur présent sur le terrain. Dans le cadre de la pratique d'un contrôle d'imprégnation éthylique, celui-ci sera effectué à l'aide d'un éthylomètre homologué. Après constatation par le médecin examinateur d'une inaptitude à prendre le départ, caractérisée par un taux d'imprégnation supérieur à 0,25 mg par litre d'air expiré, le médecin rédigera et transmettra un rapport à la direction de course. Si le licencié le demande, et à titre de contre-expertise, il pourra être procédé, immédiatement après le premier contrôle, à une seconde lecture précédée de la remise à zéro et du test de l'appareil. Chaque lecture du taux indiqué par l'éthylomètre devra être transcrite sur un document signé par le médecin et contresigné par la personne contrôlée. Sur la base du rapport médical, le Directeur de Course prendra toute mesure utile.*

# CONTRÔLES TECHNIQUES

**IL Y AURA UN PRÉ-CONTRÔLE TECHNIQUE OBLIGATOIRE AVANT LE DEBUT DE LA SAISON, LE LIEU ET LA DATE SONT AU CHOIX DU PILOTE**

**LES DATES DES PRÉ-CONTRÔLES OBLIGATOIRES AURONT LIEU LES :**

**DIMANCHE 12 AVRIL 2009 À SOUGY(45)**

Organisé par l'Auto Terre Val de Loire

**DIMANCHE 19 AVRIL 2009 À MONTIERCHAUME(36)**

Organisé par le Cannon Car Montierchaume

**DIMANCHE 19 AVRIL 2009 À NEUILLE PONT PIERRE(37)**

Organisé par l'Auto Cross Car Neuillé Pont Pierre

**DIMANCHE 26 AVRIL 2009 À ESVRES SUR LOIRE(37)**

Organisé par l'Auto Terre du Lochois

**CE PRÉ-CONTRÔLE EST OBLIGATOIRE LE PASSEPORT Y SERA DELIVRE**

**LES HORAIRES SERONT DE 9H00 A 17H00 TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES .**

**LES VÉHICULES DEVRONT ÊTRE CONFORMES AU RÈGLEMENT TECHNIQUE NATIONAL ET DEVRONT ÊTRE EN CONFIGURATION DE COURSE .**

**SEUL LA PEINTURE EST FACULTATIVE AINSI QUE LE NUMÉROTAGE LA PLAQUE DE TOIT DOIT ÊTRE PRESENTE**

**LA PRÉSENTATION DU VEHICULE AU PRÉ-CONTROLE CONFORME AU RÈGLEMENT TECHNIQUE NATIONAL ET EN ÉTAT DE ROULER , LE PILOTE AYANT EFFECTUÉ SON PRÉ-CONTRÔLE N'AURA PAS DE CONTRAINTE HORAIRE AU CONTRÔLE TECHNIQUE LORS DE LA PREMIÈRE MANIFESTATION. IL DEVRA TOUTEFOIS SE PRÉSENTER LE SAMEDI AVANT 19H00 POUR LE CONTRÔLE DE SECURITÉ**

**LES PILOTES DEVRONT AVOIR EN LEUR POSSESSION LE PASSEPORT DE LA SAISON 2007/2008 , UNE LICENCE R3 EN COURS DE VALIDITÉ , LE PERMIS DE CONDUIRE**

**LEURS ÉQUIPEMENTS INDIVIDUELS (COMBINAISON , CASQUE ,GANTS,LUNETTES,ETC...)**

**LA PRÉSENCE DU PILOTE EST  
INDISPENSABLE  
LORS DU PRÉ-CONTRÔLE  
UN CONTRÔLE ADMINISTRATIF SERA EFFECTUÉ**

# **LE PASSEPORT SERA DÉLIVRE UNIQUEMENT LE JOUR DU PRÉ-CONTRÔLE**

**LES CONTRÔLES TECHNIQUES POUR LES VÉHICULES QUI  
N'ONT PAS EU DE PRÉ-CONTRÔLE S'EFFECTUERONT EN  
FONCTION DES HORAIRES CI-DESSOUS SUR LA PREMIERE  
ÉPREUVE.**

**AUCUN CONTRÔLES TECHNIQUES LE DIMANCHE SUR LES ÉPREUVES  
DU TROPHÉE  
LES ESSAIS LIBRES ET(OU) LES CHRONOMÉTRAGES  
DEBUTERONS A 8H00 LE DIMANCHE MATIN**

**VILLEGOUIN (36) - ORGANISATEUR VILLEGOUIN AUTO POURSUITE  
SAMEDI 2 MAI 2009**

**PILOTES COMMISSAIRES DE PISTES - PILOTES CONTRÔLEURS TECHNIQUES  
15H00 A 15H30**

**CATÉGORIE T1 / T2 / T3 / T4 / MONOPLACE / KART CROSS / 2CV TOP CROSS  
15H30 A 19H00**

**IL N'Y AURA AUCUN CONTRÔLE TECHNIQUE LE DIMANCHE MATIN**

-----  
**LES HORAIRES DES CONTRÔLES TECHNIQUES SUR LES  
ÉPREUVES SUIVANTES**

**SE FERONT :**

**LE SAMEDI DE 15H00 A 19H00**

**IL N'Y AURA AUCUN CONTRÔLE TECHNIQUE LE DIMANCHE MATIN**

**BRIEFING DES PILOTES LE DIMANCHE MATIN A 8H00  
TOUS LES PILOTES DEVRONT ÊTRE PRÉSENTS**

**BRIEFING DES COMMISSAIRES DE PISTE LE DIMANCHE MATIN  
A 8H00**

**DES CONTRÔLES TECHNIQUES INOPINÉS SERONT EFFECTUÉS LE  
DIMANCHE SUR L'ENSEMBLE DE LA JOURNÉE**

**TOUT PILOTE DONT LE VÉHICULE SERA REFUSÉ AUX CONTRÔLES TECHNIQUES NE  
POURRA PRETENDRE AU REMBOURSEMENT DE SON FORFAIT SÉCURITÉ ET AUX  
FRAIS DE PARTICIPATION À LA BOUCLE DE CHRONOMÉTRAGE**

**LES VÉHICULES DEVRONT ÊTRE PROPRES ET EN ÉTAT POUR  
CHAQUE MANIFESTATIONS**

**LES PILOTES DEVRONT AVOIR LA PHOTO DE LEUR VEHICULE  
LORS DES PRÉ-CONTRÔLES**

# RÈGLEMENT PARTICULIER TROPHÉE UFOLEP CENTRE

Tout pilote présent pendant l'amplitude horaire des contrôles techniques doit faire contrôler son véhicule.

Tout véhicule présent pendant l'amplitude horaire des contrôles techniques doit être contrôlé.

Toutes interventions sur les véhicules après le passage aux contrôles techniques sont interdites sauf autorisation du Directeur de course .

Les véhicules doivent être stationnés dans le parc fermé dès leur passage au contrôle technique et ceci jusqu'à la clôture de la manifestation.

Tous les pilotes se doivent d'être à leurs véhicules 20 minutes au minimum avant leur manche .  
Le pilote responsable de sa catégorie et le pilote responsable de son groupe doivent s'assurer que les pilotes et les véhicules soient prêts 20 minutes avant le passage de leurs manches avec les numéros propres

Tout pilote absent lors de la mise en pré-grille suivant les manches préalablement affichés se verra placé en fond de grille ou se voir refuser l'entrée de la piste pour la mise en grille.

Le changement de catégorie avec le même véhicule en cours de saison doit avoir l'approbation de la commission régionale et du Directeur sportif

**Les parcs ouverts ne sont pas autorisés sauf dérogation des préfetures. Certificat de dérogation délivré par la préfecture du département où se déroule la manifestation obligatoire à joindre avec les autres documents officiels .**

Les organisateurs doivent mettre les moyens nécessaires afin d'assurer la sécurité du public, des participants, des accompagnateurs, des officiels, des bénévoles et des véhicules de compétition dans l'enceinte sportive.

## **L'organisateur se doit d'avoir un circuit d'auto poursuite sur terre en état avant toutes manifestations comptant pour le trophée UFOLEP centre**

Le circuit doit être en adéquation avec la législation en vigueur (voir le fascicule REGLES TECHNIQUE ET DE SECURITE DES CIRCUITS TOUT-TERRAIN du 3 janvier 2008 de la Commission Nationale Sports Mécaniques Auto)

L'organisateur sera seul responsable pour toutes dégradations sur le parc fermé ainsi que sur le parc coureur (camping) s'il n'a pas mis les moyens nécessaires afin d'assurer la sécurité.

L'affichage des documents officiels ainsi que les horaires du déroulement des épreuves sont obligatoires.

Tout contrevenant se verra déclasser du trophée UFOLEP ou manifestation non validé.

Toutes manifestations non conformes aux règlements sportifs nationaux ainsi qu'aux règlements particuliers du TROPHEE UFOLEP CENTRE ne sera pas prises en compte

**En cas d'absence d'arrêtés Préfectoraux ou municipaux réglementant les nuisances nocturnes le bruit sera autorisé au maximum jusqu'à 00H30 le samedi .**

**Les Directeurs de course se doivent d'appliquer les directives du présent règlement .  
Uniquement les directeurs de course de la région centre sont habilités à officier.  
Un directeur de course d'une autre région ne pourra officier qu'en tant que directeur de course adjoint sur une épreuve du trophée centre**

**Le non respect de ces directives ne se substitue pas au règlement disciplinaire.**

## **LISTE DES CLUBS PARTICIPANTS AU TROPHEE DU CENTRE**

### **LEVROUX AUTO POURSUITE :**

Michel RIMBERT - 9 route d'Issoudun 36100 LA CHAMPENOISE - TEL : 02 54 35 68 42

### **CANNON CARS MONTIERCHAUME :**

Philippe GAGNER - 7 place Raymond-Couturier- 36130 MONTIERCHAUME - TEL 02 54 26 00 18

### **TEAM MARTIN EXCLUSIVE :**

Patrick MARTIN - 430E Ch. de la Croix Blanche - 36130 MONTIERCHAUME - TEL 02 54 26 91 16

### **DROUE TOUT TERRAIN AVENTURE**

Claude JOURY - Les Marchais - 41270 DROUE - TEL : 02 54 80 56 61

### **AUTO TERRE BRENNOU SAULNAY :**

Yvon COLIN - La Paille des Joncs - 36290 SAULNAY - TEL 02 54 38 41 15

### **STARTER EVOLUTION 41**

Damien BELLANGER -536 boulevard Roosevelt41100 Vendôme TEL : 06.23.08.73.05

### **VILLEGOUIN AUTO POURSUITE :**

Etienne LEDRU - 28 route de Buzançais - 36500 VILLEGOUIN - TEL 02 54 38 54 98

### **AUTO.TERRE DU VAL DE LOIRE :**

Christian MOTENEGRO- 48 rue des Closiers - 45000 ORLEANS - TEL 02 38 43 30 64

### **AUTO.TERRE CHAROSTAIS :**

J.J PRIEUR - 1 rue Louis Aragon - 36100 ST GEORGES/ARNON - TEL 02 54 04 04 05

### **AUTO TERRE VALLEE DE LA CREUSE :**

Pascal GUICHARD - 16 rue des Vergers - 36200 ARGENTON - TEL 02 54 24 40 31 - 02 54 01 13 50

### **2CV BUGGY :**

Corine LEBOEUF - 31 rue de la Gare - 36360 LUCAY LE MALE - TEL 02 54 40 42 24

### **4L SULLY :**

Moustapha ABLEKIMOGLU - 89 route de Sully - 45600 VIGLAIN - TEL 02 38 37 23 66

### **AUTO TERRE DU LOCHOIS :**

Magali SALMON - 32, rue René BOYLESVE - 37600 LOCHES - TEL 02 47 94 07 24

### **LOIRET AUTO CROSS :**

Daniel MARQUIZEAUX - 219 Rte de Montargis - 45700 CHEVILLON/HUILLARD - TEL 02 38 28 07 25

### **AUTO CROSS NEUILLE PONT PIERRE :**

Pascal BRETEAU - Chemin des fosses blanches - 37360 NEUILLAY PONT PIERRE - TEL - 02 47 24 35

### **KARTING CROSS DU CENTRE :**

Michael FEVER - 40 Bois de la Morinne - 45270 AUVILLIERS EN GATINAIS

### **AUTO TERRE DU BERRY :**

Francis AUROUET - 42 Bis rue des Capuçons - 36100 ISSOUDUN - TEL - 06 13 41 56 93

### **LES P'TIT MOTEURS 41**

André SEDILLEAU rue de la Boursière - 41100 THORE LA ROCHETTE - Tel 02 54 72 82 32

### **TEAM FEUILLADE**

Jacky FEUILLADE - Garage FEUILLADE -ZI de la Limoise - 36100 ISSOUDUN - TEL 06 15 51 12 07

### **LES SOUPAPES ENDURCIES**

Jean-Luc ROUSSELET - 95Bis Route Danzé - 41100 SAINT-OUEN - TEL 02 54 77 27 89

### **ECURIE MOTORSPORT COINGS**

Fabien MARTINEZ - 11 route nationale 20 - 36130 CERE-COINGS - TEL 06 09 78 28 99

# **NUMÉROTATION DES VÉHICULES**

## **AUTO POURSUITE SUR TERRE**

**AUTO TERRE BRENNOU SAULNAY (ATB)**  
0 A 49

**LEVROUX A.P. (LAP)**  
50 A 99

**VILLEGOUIN AUTO POURSUITE (VAP)**  
100 A 149

**AUTO TERRE DU BERRY (ATDB)**  
150 A 174

**4L SULLY**  
175 A 199

**4L DUGNY SPORT**  
200 A 249

**2CV BUGGY SEIGY (2CV BUGGY)**  
250 A 299

**A.T VAL DE LOIRE (ATVL)**  
300 A 349

**DROUE TOUT TERRAIN AVENTURE (DTTA)**  
350 A 374

**ECURIE MOTORSPORT COINGS (EMC)**  
375 a 399

**TEAM MARTIN EXCLUSIVE(TME)**  
400 A 424

**CANNON CARS MONTIERCHAUME(CCM)**  
425 A 449

**TEAM FEUILLADE ISSOUDUN (TFI)**  
450 A 499

**A.T VAL DE CREUSE (ATVC)**  
500 A 549

**A.T CHAROSTAIS (ATC)**  
550 A 599

**A.T LOCHOIS (ATL)**  
650 A 699

**LES P'TITS MOTEURS THORE (LPM)**  
700 A 750

**AUTO CROSS CAR NEUILLE PONT PIERRE (ACNPP)**  
750 A 799

**STARTER EVOLUTION 41 (SE41)**  
800 A 849

**LES SOUPAPES ENDURCIES (LSE)**  
850 A 899

**LOIRET AUTO CROSS (LAC)**  
900 A 949

**KART CROSS DU CENTRE (KCC)**  
950 A 999

# **CALENDRIER DES MANIFESTATIONS COMPTANT POUR LE TROPHÉE 2008-2009 DATES BUTOIRS D'INSCRIPTION PILOTES**

**LES ENGAGEMENTS DOIVENT PARVENIR A L'ASSOCIATION ORGANISATRICE DANS LES DÉLAIS FIXÉS PAR  
LA COMMISSION REGIONALE  
ENGAGEMENT POUR TOUS LES PILOTES PAR BULLETIN INDIVIDUALISÉ ET PAR COURRIER  
OBLIGATOIREMENT AVEC LE VISA DU CLUB  
LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI  
JOINDRE OBLIGATOIREMENT UNE ENVELOPPE TIMBRÉ A SON ADRESSE  
NE PAS METTRE DEUX BULLETINS DANS LA MÊME ENVELOPPE**

## **DIMANCHE 3 MAI 2009**

ORGANISATEUR : VILLEGOUIN AUTO POURSUITE – VILLEGOUIN (36)  
INSCRIPTION DU 30 MARS AU 19 AVRIL 2009

## **DIMANCHE 17 MAI 2009**

ORGANISATEUR : AUTO TERRE LOCHOIS – PONT DE RUAN (37)  
INSCRIPTION DU 13 AVRIL AU 3 MAI 2009

## **DIMANCHE 31 MAI 2009**

ORGANISATEUR : AUTO TERRE CHAROSTAIS – SAULNAY (36)  
INSCRIPTION DU 27 AVRIL AU 17 MAI 2009

## **DIMANCHE 14 JUIN 2009**

ORGANISATEUR : AUTO TERRE VAL DE LOIRE – SOUGY (45)  
INSCRIPTION DU 11 MAI AU 31 MAI 2009

## **DIMANCHE 28 JUIN 2009**

ORGANISATEUR : AUTO TERRE BRENNOU – SAULNAY (36)  
INSCRIPTION DU 25 MAI AU 14 JUIN 2009

## **DIMANCHE 5 JUILLET 2009**

ORGANISATEUR : 2 CV BUGGY- ONZAIN (41)  
INSCRIPTION DU 1 JUIN AU 21 JUIN 2009

## **DIMANCHE 19 JUILLET 2009**

ORGANISATEUR : VILLEGOUIN AUTO POURSUITE – VILLEGOUIN (36)  
INSCRIPTION DU 15 JUIN AU 5 JUILLET 2009

## **DIMANCHE 2 AOUT 2009**

ORGANISATEUR : AUTO TERRE VAL DE CREUSE – BAZAIGES (36)  
INSCRIPTION DU 29 JUIN AU 19 JUILLET 2009

## **DIMANCHE 30 AOUT 2009**

ORGANISATEUR : TEAM FEUILLADE ISSOUDUN – ISSOUDUN (36)  
INSCRIPTION DU 27 JUILLET AU 16 AOUT 2009

## **DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2009**

ORGANISATEUR : AUTO TERRE VAL DE LOIRE – SOUGY (45)  
INSCRIPTION DU 10 AOÛT AU 30 AOÛT 2009

DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2009

ORGANISATEUR : STARTER EVOLUTION 41 - SAVIGNY SUR BRAYE(41)  
INSCRIPTION DU 24 AOÛT AU 13 SEPTEMBRE 2009

## MANIFESTATIONS HORS TROPHÉE

DIMANCHE 23 ET 24 MAI 2009

ORGANISATEUR : LES PTIT MOTEURS 41 - THORÉ LA ROCHETTE (41)  
MANIFESTATION POURSUITE SUR TERRE AMICALE

DIMANCHE 6 et 7 JUIN 2009

ORGANISATEUR : 4L DUGNY SPORT- ONZAIN (41)  
4L ENDURANCE  
24H00

DIMANCHE 8 AOÛT 2009

ORGANISATEUR : AUTO TERRE BRENNOU - SAULNAY(36)  
4L ENDURANCE  
24H00

DIMANCHE 19 et 20 SEPTEMBRE 2009

ORGANISATEUR : SULLY 4L - SULLY SUR LOIRE(45)  
4L ENDURANCE  
2 X 12H00

## FINALE NATIONALE

8 et 9 AOÛT 2009 - FINALE NATIONALE KART CROSS A JOUDES (71)  
22 et 23 AOÛT 2009 - FINALE NATIONALE AUTO POURSUITE A PONT DE RUAN ( 37 )

**LES RÈGLEMENTS TECHNIQUE ET SPORTIF SONT CEUX ÉDITÉS PAR LA  
COMMISSION NATIONALE UFOLEP AUTO**

**LE REGLEMENT PARTICULIER DU TROPHEE CENTRE EST CELUI EDITÉ  
PAR LA COMMISSION REGIONALE UFOLEP AUTO CENTRE**

**LES PARTICIPANTS AU CHALLENGE S'ENGAGENT A LES RESPECTER  
SCRUPULEUSEMENT DANS LEUR INTEGRALITÉ**

**DIRECTEURS DE COURSE  
RÉGION CENTRE**

**Les Directeurs de course se doivent d'appliquer les  
règlements nationaux et le règlement particulier du trophée**

Un officiel sera relevé de ses fonctions pendant toute une saison suite à un contrôle éthylique positif

**PASCAL CABARET**(*Directeur de course national*)  
AUTO CROSS CAR NEUILLE PONT PIERRE(37)

**JEAN-MARIE DELETANG**(*Directeur de course national*)  
AUTO TERRE BRENNOU (36)

**PASCAL GUICHARD**(*Directeur de course national*)  
AUTO TERRE VAL DE CREUSE (36)

**JACKY NAULEAU**(*Directeur de course national*)  
2 CV BUGGY (41)

**PASCAL PETILLOT**(*Directeur de course national*)  
AUTO CROSS CAR NEUILLE PONT PIERRE (37)

**MARINETTE RIMBERT**(*Directeur de course national*)  
LEVROUX AUTO POURSUITE (36)

**MICHEL RIMBERT**(*Directeur de course national*)  
LEVROUX AUTO POURSUITE (36)

**GERARD SALMON**(*Directeur de course national*)  
AUTO TERRE du LOCHOIS (37)

**JEAN-JACQUES PRIEUR**(*Directeur de course national*)  
AUTO TERRE CHAROSTAIS (18)

**MICHEL DESNEUX(41)**(*Directeur de course national*)

**RESPONSABLE CONTRÔLE TECHNIQUE REGION CENTRE**

**PASCAL GUICHARD**(*Contrôleur technique national*)

JACKY NAULEAU(*Contrôleur technique national*)  
GERARD DEVALIERES(*Contrôleur technique régional*)

**RESPONSABLE CONTRÔLE ADMINISTRATIF ET POINTAGE**

*PATRICIA AUGEREAU*

**RESPONSABLE COMMISSION RÉGIONALE SPORTS MÉCANIQUES CENTRE ET  
DIRECTEUR SPORTIF**

*JEAN-MARIE DELETANG*

**CIRCUIT PERMANENT RÉGION CENTRE**

**BAZAIGES (36)**

AUTO TERRE VAL DE CREUSE (36)  
Président :Pascal GUICHARD

**ONZAIN (41)**

2 CV BUGGY (41)  
Présidente :Corine LEBOEUF  
ONZAIN DUGNY SPORT (41)  
Président : Thierry PERNET

**PONT DE RUAN (37)**

AUTO TERRE DU LOCHOIS(37)  
Présidente :Magali SALMON

**SAVIGNY SUR BRAYE (41)**

STARTER EVOLUTION 41  
Président :Damien BELLANGER

**SAULNAY (36)**

AUTO TERRE BRENNOU (36)  
Président :Yvon COLIN

**SOUGY (45)**

AUTO TERRE VAL DE LOIRE (45)  
Président :Christian MONTENEGRO

**VILLEGOUIN (36)**

VILLEGOUIN AUTO POURSUITE (36)  
Président :Etienne LEDRU

**UFOLEP**

**ISSOUDUN (36)**

TEAM FEUILLADE ISSOUDUN (36)

Président : Jacky FEUILLADE

**SULLY SUR LOIRE (45)**

SULLY SUR LOIRE(45)

Président :Mustapha ABLEKEMOGLU

**UNIQUEMENT 4L ENDURANCE**